

Des députés du Parlement européen réagissent aux massacres israéliens à Gaza

08.04.2019

Categories: BDS-Arguments, Droit international

La lettre rappelle les conclusions du récent rapport de la Commission d'Enquête Indépendante de l'ONU qui affirme qu'Israël aurait commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité pendant les manifestations de la Grande Marche du Retour dans la Bande de Gaza assiégée. La lettre, publiée par l'[ECCP](#) a été reprise par le site de l'[Agence Média Palestine](#) et par l'[Union juive française pour la paix](#)

PARLEMENT EUROPÉEN

Ms. Federica Mogherini

Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Vice-Présidente de la Commission Européenne,

Bruxelles, 2 Avril 2019,

Objet : La protection des personnels, véhicules et structures de santé in Gaza et le dernier rapport des Nations Unies suggérant qu'Israël a commis des crimes contre l'humanité en réponse aux manifestations de Gaza en 2018

Chère haute représentante Federica Mogherini, lors des manifestations de masse, qui ont lieu à Gaza depuis le 30 Mars [2018], plus de 6 000 manifestant.e.s non-armé.e.s ont été touché.e.s par balle par des tireurs d'élites militaires, des dizaines de Palestiniens ont été tué.e.s, plus de 14 000 ont été blessé.e.s alors que le système de santé, déjà dans un état déplorable, est sur le point de craquer.

Dans le cadre des manifestations de la "Grande Marche du Retour" dans la Bande de Gaza, des soignants, des bénévoles de la santé, des ambulances et des structures sanitaires ont été victimes d'attaques intenses de la part des forces de sécurité israéliennes malgré l'usage systématique de moyens visibles d'identification. Ces attaques représentent de graves violations du Droit International Humanitaire et de la Quatrième Convention de Genève (1949).

L'Union Européenne et Israël ont signé un Accord d'Association dans lequel il est clairement stipulé dans l'article 2 que : «les relations entre les Parties doivent être basées sur le respect des droits humains et les principes démocratiques, ce qui guide leur politique interne et internationale et constitue un élément essentiel de cet Accord ». Israël continue de manquer à son devoir, qui est de respecter et de protéger le personnel, les structures et les véhicules de santé, ce qui constitue une violation du droit.

Le maintien de l'AA entre UE et Israël malgré les violations israéliennes de l'article 2 laisse penser Israël que ses attaques contre le personnel et les infrastructures médicales et les civils non-armés en général, sont tolérées et qu'elles n'engendreront aucune conséquences sur ses relations avec l'UE.

D'autre part, l'Union Européenne a suspendu ces dernières années des accords d'association et a appliqué des mesures restrictives à des états quand elle jugeait que ceux-ci violaient les droits humains et le droit international.

Nous, soussigné.e.s, voulons savoir si la Commission Européenne a pris les mesures nécessaires afin d'évaluer si Israël respecte les droits humains internationaux, ceci afin d'être pleinement conformes à l'article 2 de l'AA.

En outre, selon le rapport des Nations Unies, des preuves suggèrent qu'Israël a commis des crimes contre l'humanité en réponse aux manifestations à Gaza, alors que des snipers visaient des personnes que l'on pouvait clairement identifier comme des enfants, du personnel de santé et des journalistes

La commission de l'ONU a de bonnes raisons de croire que les snipers israéliens ont tirés sur des journalistes, du personnel de santé, des enfants et des handicapés tout en sachant qu'ils étaient clairement identifiables comme tels. Le mandat de cette commission est d'identifier ceux qu'elle pense être responsables de ces violations et prévoit de remettre un dossier confidentiel avec ces informations à Michele Bachelet, la haute commissaire aux droits humains à l'ONU, qui pourrait le remettre à la Court Pénale Internationale (CPI) et aux autorités nationales.

Nous considérons que l'UE et sa haute représentante doivent prendre leurs responsabilité en apportant une protection internationale aux citoyens palestiniens dans chaque centimètre carré de la Palestine occupée et en ouvrant une enquête sur ces potentiels crimes de l'armée israélienne. Nous demandons à ce que l'UE ouvre une enquête dans ce sens afin de revoir l'Accord d'Association et sa conformité aux droits humains et aux principes démocratiques.

Voir la lettre originale et la liste des signataires [ici](#).